

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 17 décembre 2012**

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : Mme LEAL, M. ROSSIGNOL, M. GEOFFROY, Mme PORCHER, M. MONCHATRE,  
Mme GRONBORG, M. GUILBERT, M. MARGUERIN, M. LE BRAS,  
M. CORONER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. ROY (procuration à M. MONCHATRE)  
M. CANAUD (procuration à M. BELLANGER)  
Mme LIMA (procuration à Annie LEAL)

Secrétaire : Mme LEAL

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2012 est adopté par l'ensemble des membres du conseil.

**1) FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Vu les élections de renouvellement du conseil municipal du 9 mars 2008,

Vu l'installation du conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints en date du 14 mars 2008,

Vu la lettre de démission de Monsieur André LECUYER, 1<sup>er</sup> adjoint du 23 octobre 2012 et la lettre d'acceptation de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir du 13 novembre 2012,

Monsieur le Maire indique que la loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au Maire, article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil déterminant librement le nombre sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent, avant de procéder à l'élection du ou des adjoints, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre des adjoints.

L'effectif du conseil municipal de la commune de Mévoisins étant de 15, le nombre maximal à ne pas dépasser est de 4.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des adjoints à 3.

Le Conseil Municipal, par un vote à mains levées, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de conserver 3 adjoints.

**2) ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Vu la lettre de démission de Monsieur André LECUYER, 1<sup>er</sup> adjoint du 23 octobre 2012 et la lettre d'acceptation de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir du 13 novembre 2012,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le 1<sup>er</sup> adjoint et procède à son élection.

## Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers en exercice .....	14
- Nombre de procurations.....	3
- Nombre de présents.....	11
- Nombre de votants.....	14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	1
- Suffrages exprimés.....	14
- Majorité absolue.....	8

A obtenu :

Monsieur ROSSIGNOL Patrick : 13 voix

Monsieur ROSSIGNOL Patrick ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

### **3) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Vu la lettre de démission de Monsieur André LECUYER, 1<sup>er</sup> adjoint du 23 octobre 2012 et la lettre d'acceptation de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir du 13 novembre 2012,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un Conseiller Municipal en charge des questions de défense en remplacement de Monsieur André LECUYER démissionnaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, **Monsieur Philippe GEOFFROY** a été nommé à l'unanimité, Conseiller Municipal en charge des questions de Défense.

### **4) ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AUX SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHANGE, SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES D'EURE ET LOIR, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS CHARTRAIN, ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DES GYMNASES DU COLLEGE DE MAINTENON AINSI QU'UN MEMBRE TITULAIRE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE SUITE A LA DEMISSION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

#### **- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHANGE**

Vu la lettre de démission de Monsieur André LECUYER, 1<sup>er</sup> adjoint du 23 octobre 2012 et la lettre d'acceptation de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir du 13 novembre 2012,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Changé,

Le conseil municipal procède au vote pour l'élection du délégué titulaire en remplacement de Monsieur André LECUYER, démissionnaire.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers en exercice .....	14
- Nombre de procurations.....	3
- Nombre de présents.....	11
- Nombre de votants.....	14
- Suffrages exprimés.....	14
- Majorité absolue.....	8

A obtenu :

Odile PORCHER : 14 voix

Madame Odile PORCHER ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue pour représenter la commune de Mévoisins au titre de délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal de Changé en remplacement de Monsieur André LECUYER, démissionnaire.

**- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES D'EURE ET LOIR**

Vu la lettre de démission de Monsieur André LECUYER, 1<sup>er</sup> adjoint du 23 octobre 2012 et la lettre d'acceptation de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir du 13 novembre 2012,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et loir,

Le conseil municipal procède au vote pour l'élection du délégué titulaire en remplacement de Monsieur André LECUYER, démissionnaire.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers en exercice .....	14
- Nombre de procurations.....	3
- Nombre de présents.....	11
- Nombre de votants.....	14
- Suffrages exprimés.....	14
- Majorité absolue.....	8

A obtenu :

Alain CORONER : 14 voix

Le conseil municipal procède au vote pour l'élection du délégué suppléant en remplacement de Monsieur Alain CORONER.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers en exercice .....	14
- Nombre de procurations.....	3
- Nombre de présents.....	11
- Nombre de votants.....	14
- Suffrages exprimés.....	14
- Majorité absolue.....	8

A obtenu :

Patrick ROSSIGNOL : 14 voix

Monsieur Alain CORONER ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu pour représenter la commune de Mévoisins au titre de délégué titulaire et Monsieur Patrick ROSSIGNOL au titre de délégué suppléant au sein du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir en remplacement de Monsieur André LECUYER, démissionnaire.

**- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS CHARTRAIN**

Vu la lettre de démission de Monsieur André LECUYER, 1<sup>er</sup> adjoint du 23 octobre 2012 et la lettre d'acceptation de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir du 13 novembre 2012,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Pays Chartrain,

Le conseil municipal procède au vote pour l'élection du délégué titulaire en remplacement de Monsieur André LECUYER, démissionnaire.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers en exercice .....	14
- Nombre de procurations.....	3
- Nombre de présents.....	11
- Nombre de votants.....	14
- Suffrages exprimés.....	14
- Majorité absolue.....	8

A obtenu :

Christian BELLANGER : 14 voix

Monsieur Christian BELLANGER ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu pour représenter la commune de Mévoisins au titre de délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal du Pays Chartrain en remplacement de Monsieur André LECUYER, démissionnaire.

**- SYNDICAT DES GYMNASES DU COLLEGE DE MAINTENON**

Vu la lettre de démission de Monsieur André LECUYER, 1<sup>er</sup> adjoint du 23 octobre 2012 et la lettre d'acceptation de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir du 13 novembre 2012,

Vu les statuts du Syndicat des Gymnases du Collège de Maintenon,

Le conseil municipal procède au vote pour l'élection du délégué suppléant en remplacement de Monsieur André LECUYER, démissionnaire.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers en exercice .....	14
- Nombre de procurations.....	3
- Nombre de présents.....	11
- Nombre de votants.....	14
- Suffrages exprimés.....	14
- Majorité absolue.....	8

A obtenu :

Jean-Pierre GUILBERT : 14 voix

Monsieur Jean-Pierre GUILBERT ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu pour représenter la commune de Mévoisins au titre de délégué suppléant au sein du Syndicat des Gymnases du Collège de Maintenon en remplacement de Monsieur André LECUYER, démissionnaire.

## - COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu les articles 22, 23 et 25 du Code des Marchés Publics,

Vu la lettre de démission de Monsieur André LECUYER, 1<sup>er</sup> adjoint du 23 octobre 2012 et la lettre d'acceptation de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir du 13 novembre 2012,

Est nommé à la commission d'appel d'offre en remplacement de Monsieur André LECUYER démissionnaire: Philippe GEOFFROY.

En outre, sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide de ne pas remplacer Monsieur André LECUYER, démissionnaire, aux commissions des travaux et des finances.

### 5) PROJET DE CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER LE LONG DE LA RD 19/2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FDAIC 2013

Suite aux délibérations du Conseil Municipal du 25 novembre 2011 et du 28 septembre 2012, approuvant le projet de création d'un chemin piétonnier le long de la RD19/2, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au Conseil Général au titre du FDAIC année 2013 selon le détail suivant :

OBJET	Montant HT	Montant TTC
ETUDE FAISABILITE (CABINET DIF CONCEPTION)	1 650,00 €	1 973,40 €
FRAIS CABINET PHASE CONCEPTION	4 070,00 €	4 867,72 €
TRAVAUX ESTIMES	54 308,00 €	64 952,37 €
FRAIS GEOMETRE	1 240,00 €	1 483,04 €
ESTIMATION TERRAINS PAR LES DOMAINES	950,00 €	950,00 €
FRAIS DE NOTAIRE	2 700,00 €	2 700,00 €
TOTAUX	64 918,00 €	76 926,53 €

Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDAIC : 19 475,40 €  
Autofinancement : 45 442,60 €  
Montant des Travaux HT : 64 918,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2013  
Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2013

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Général au titre du FDAIC année 2013.

### 6) PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 06/01/2012, la compétence « éclairage public » a été transférée au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir (SDE28) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. De ce fait, ce dernier a prévu de réaliser un diagnostic sur le réseau d'éclairage public de notre commune.

Monsieur le Maire a présenté les conclusions de ce diagnostic.

### 7) PROJET DE MISE EN CONFORMITE DES ARMOIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite au diagnostic réalisé sur l'éclairage public, il s'avère que la priorité des actions proposée par le SDE28 est la mise en conformité des armoires dans la perspective de pouvoir interrompre l'éclairage pendant une partie de la nuit.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à transmettre à ce syndicat une demande d'instruction d'un projet de mise en conformité de ces armoires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à transmettre au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir une demande d'instruction d'un projet de mise en conformité de ces armoires.

## **8) PARTICIPATION DE LA COMMUNE A UNE CLASSE DE DECOUVERTE**

Monsieur le Maire fait part d'une lettre reçue de Madame TANTY directrice des écoles du RPI nous informant que 9 élèves dont les parents résident sur la commune de Mévoisins vont participer à une classe de neige du samedi 12 au vendredi 18 janvier 2013 dans le Jura.

Monsieur le Maire rappelle que, l'année dernière, une participation avait été accordée pour un montant de 10 € par jour et par enfant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

## **9) REGIME INDEMNITAIRE**

Vu la loi n° 82.213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2002.61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n° 2003.1013 du 23 octobre 2003, modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2002.60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

- Pour l'année 2012, une provision de 800 € avait été consacrée à la réalisation de travaux extra horaire pour les agents techniques. Monsieur le Maire propose de maintenir cette somme.

- D'autre part, lesdits agents techniques bénéficient d'une prime maximum pour l'année 2012 de 2 695,68 € (soit une prime annuelle de 449,27. € affectée d'un coefficient 6) au titre de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) ; Monsieur le Maire propose d'affecter au maximum le coefficient 7 pour les agents du cadre d'emploi des agents techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 en précisant qu'il prendra un arrêté pour chaque agent.

Enfin, l'adjoint administratif bénéficie d'une prime pour l'année 2012 de 2785,68 € (soit une prime annuelle de 464,28 € affectée d'un coefficient 6) au titre de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) ; Monsieur le Maire propose d'affecter le coefficient 7 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'Indemnité d'Administration et de Technicité est indexée sur la valeur du point fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité moins une voix contre, l'ensemble de ces propositions.

## **10) PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS : PROJET DE DELIBERATION SUITE A LA NOUVELLE LEGISLATION**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations du Conseil Municipal du 28/06/2002 et du 30/03/2012, la commune participe à hauteur de 20% à la Garantie Complémentaire Santé.

Il informe le Conseil Municipal qu'un nouveau décret régleme la participation des communes. Il précise qu'il ne souhaite pas augmenter cette participation et propose le projet de délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n°2001-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de participer dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents
- De verser une participation mensuelle de 10 € par agent pour un agent à temps complet et au prorata des heures de travail.

Le projet de délibération sera transmis au Centre de Gestion d'Eure et Loir qui permettra de saisir son Comité Technique. Au retour, le Conseil Municipal, lors d'une prochaine réunion, délibérera définitivement sur le sujet. Les modalités seront applicables à partir du mois qui suit cette dernière délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce projet.

## **11) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu des commissions.

## **12) QUESTIONS DIVERSES**

Madame Annie LEAL informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu des remarques d'habitants de la commune concernant l'emplacement des poubelles gênant le passage des piétons et poussettes devant le restaurant « l'Arbre de la Liberté » et demande à Monsieur le Maire de rencontrer la gérante afin de solutionner ce problème.

Concernant la révision du POS en PLU, elle demande à ce que les documents (règlement, plan de zonage...) soient envoyés aux conseillers municipaux suffisamment à l'avance afin d'être examinés avant la prochaine réunion de conseil municipal.

Madame Odile PORCHER informe le Conseil Municipal que le miroir situé au bout de la rue de Froidvent est hors d'usage et demande à ce qu'il soit changé. Monsieur le Maire demande à la Commission des Travaux de procéder à son remplacement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

Pour extrait,  
En mairie, le 22 décembre 2012

Le Maire,  
Christian BELLANGER